

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

INVESTIR ENSEMBLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025



**Jean-Claude
GRENIER**

*Président de la
Communauté de communes Loue Lison*

Au 6 janvier 2025, dans le contexte national actuel, il est très difficile de se projeter durablement dans la gestion de nos finances publiques.

Le Projet Loi Finances 2025 prévu par le gouvernement Barnier amputait notre collectivité de 180 à 200 000 € (budget fonctionnement) au titre de la participation à l'effort de redressement budgétaire. Les orientations budgétaires présentées ci-après l'avaient pris en compte. Aujourd'hui, tout peut être remis en cause. Alors que nous avons l'habitude, depuis la création de la CC Loue Lison, d'ajuster le budget avec 1 voire 2 décisions modificatives, cette année, et pour la première fois (j'insiste), nous pourrions être amenés à voter un budget rectificatif.

2025 est marquée par la prise de compétence assainissement, une nouveauté qui bouscule notre calendrier budgétaire. Le vote du budget 2025 est donc avancé de 2 mois, soit courant février.

Nos priorités restent inchangées, nous devons conserver la bonne santé financière de notre collectivité, poursuivre le désendettement et l'accomplissement des actions du projet de mandat. Pour cela, la hausse prévue de 2,5 % des taux de fiscalité intercommunaux, annoncée depuis 2022 pour boucler le financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, sera mise en œuvre.

Si nous devons faire des économies supplémentaires cela passera par une baisse, voire un report, de certaines actions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025



**Vincent
MARGUET**

*5^e vice-Président
Communauté de communes Loue Lison
en charge des Finances
et de l'Evaluation des politiques publiques*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Dans un contexte économique particulièrement incertain, marqué par des défis à la fois locaux et nationaux, la Communauté de Communes Loue Lison se fixe des priorités budgétaires claires et responsables pour l'année à venir. Notre démarche repose sur deux grands axes : **la maîtrise des dépenses de fonctionnement** et **la réduction progressive de la dette**, tout en prenant en compte les contraintes liées aux évolutions législatives et économiques nationales.

Le budget de fonctionnement représente la gestion quotidienne de nos services et de nos projets. Il est primordial de continuer à optimiser cette partie du budget, en veillant à ce que chaque euro dépensé soit utilisé de manière la plus efficiente possible. Cette maîtrise passe par une gestion rigoureuse des ressources humaines, la rationalisation des dépenses opérationnelles et une attention particulière à l'efficacité énergétique de nos infrastructures. En ces temps où les marges de manœuvre financières sont limitées, chaque décision doit concilier qualité des services rendus et gestion responsable des finances publiques.

La Communauté de Communes Loue Lison, dans la continuité de ses efforts passés, continuera de s'attacher à réduire progressivement sa dette. Nous devons veiller à maintenir une trajectoire de désendettement tout en nous assurant que cette réduction ne freine pas l'investissement dans les projets d'avenir pour notre territoire. Nous œuvrons pour une gestion financière saine, dans un esprit de prévoyance et de rigueur, afin de garantir à long terme la capacité d'investissement de notre intercommunalité sans compromettre l'équilibre budgétaire.

L'incertitude liée au non-vote de la loi de finances 2025, dans le contexte politique actuel, impose une grande vigilance et flexibilité. Les collectivités locales, comme la nôtre, sont directement impactées par les décisions budgétaires nationales, qui déterminent les transferts financiers de l'État, notamment à travers la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette incertitude nous incite à une prudence accrue dans nos prévisions financières, en tenant compte de l'éventualité d'une réduction des aides de l'État ou de nouvelles contraintes budgétaires. Nous devons nous préparer à faire face à ces évolutions, tout en restant fidèles à nos priorités locales et en continuant à répondre aux besoins de nos administrés.

En dépit des incertitudes économiques et politiques, la Communauté de Communes Loue Lison restera fidèle à sa mission de gestion rigoureuse, responsable et adaptée aux enjeux du territoire. Nous ferons preuve de réactivité et de transparence, afin d'assurer le bon fonctionnement des services publics locaux et de maintenir une dynamique de développement, tout en préservant l'équilibre financier. Les orientations budgétaires pour 2025 visent ainsi à préparer l'avenir tout en répondant aux défis actuels, avec la volonté de maintenir un cap stable et serein, malgré les turbulences nationales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	p. 9
------------------------	------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

PARTIE #1

Le contexte socioéconomique mondial.....	p.10
--	------

2

PARTIE #2

La situation économique des collectivités territoriales.....	p. 12
--	-------

Les taux d'intérêts

Projet de Loi Finances 2025 : une mauvaise surprise pour les collectivités L'impact sur le Rapport des Orientations Budgétaires 2025 de la CCLL

3

PARTIE #3

Le bilan financier 2024 de la Communauté de communes Loue Lison.....	p. 30
--	-------

4

PARTIE #4

L'évolution 2025 des dépenses de fonctionnement.....	p. 43
--	-------

Les charges à caractère général

Les charges de personnel et frais assimilés

Les atténuations de produits

Les autres charges de gestion courante

Les charges d'intérêts de la dette

5

PARTIE #5

L'évolution 2025 des recettes de fonctionnement.....	p. 60
--	-------

Les atténuations de charges

Les produits des services et du domaine

Les dotations de l'Etat

La fiscalité et les allocations compensatrices

Les subventions partenaires

Les autres produits de gestion courante

Les produits exceptionnels

6

PARTIE #6

La programmation pluriannuelle des investissements.....	p. 69
---	-------

Glossaire	p. 73
------------------------	-------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

PRÉAMBULE

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250116-01-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/01/2025

Pour rappel, il contient :



Une introduction rappelant les principaux éléments de contexte macroéconomique sur lesquels se fonde le budget de l'Etat pour 2025 ;



Une présentation des incidences des décisions de l'Etat sur les budgets des collectivités territoriales ;



Le bilan de l'année 2024 ;



Les dépenses de fonctionnement 2025 avec un zoom obligatoire sur les dépenses de personnel ;



Le programme pluriannuel de la CCLL inscrit dans le projet de mandat .



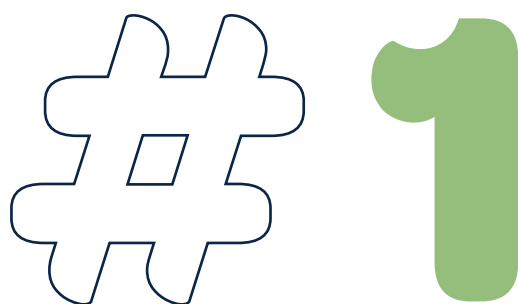
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

PARTIE



LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE MONDIAL

L'ensemble des économistes prévoyait que la croissance mondiale allait ralentir à 3 % pour 2023 et 2024, en deçà de la moyenne historique 2000-2019 de 3,8 %. Le taux de croissance constaté a été un peu plus élevé, 3,3 % en 2023 et un taux prévisionnel de 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025 sont annoncés. L'économie mondiale s'est stabilisée en 2024 avec une reprise d'activité « stable mais lente », reprise plus marquée dans les pays émergents. Les pays avancés ont connu des trajectoires diverses : ralentissement aux Etats-Unis après une période de croissance, reprise au Royaume-Uni et dans la zone euro. L'année 2025 devrait voir une croissance mondiale stabilisée à hauteur de 3,3 %, les disparités entre pays émergents et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Réception - Ministère de l'Intérieur

Dans sa note de conjoncture du 14 mars 2024, l'Insee titrait « La reprise se fait attendre ». La zone euro reste à la traîne de l'économie mondiale. En revanche, le phénomène de réduction de l'inflation se confirme bien. En France, l'indice des prix a reflué à +2,9 % sur un an en février 2024, contre +6,3 % un an plus tôt. Il a continué sa décrue pour s'afficher à +2,3 % en juillet 2024. Par ailleurs, les gains de pouvoir d'achat favoriseraient un relatif rebond de la consommation des ménages. L'investissement, pour sa part, reste affecté par les conditions de financement et la croissance, faible, s'avère contrastée selon les secteurs. D'ici mi-2025, l'emploi progresserait, mais modestement (+40 000). Ainsi, le taux de chômage devrait connaître une progression en 2025 après plusieurs années de décrue.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

PARTIE

2

LA SITUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOTE DE CONJONCTURE 2024 de la Banque Postale publiée le 25 septembre 2024

Comme classiquement à deux ans de la fin d'un mandat municipal, les investissements des collectivités locales sont « toujours dynamiques », selon la Note de conjoncture 2024, publiée par La Banque Postale le 25 septembre 2024. Ils devraient progresser de 7 % (après + 7,5 % en 2023) sauf pour les départements où ils diminueraient de - 1 %, (après - 5,4 % en 2023). Soit un besoin de financement global de 13,8 milliards d'euros. Il serait financé à hauteur de 5,8 milliards d'euros par un accroissement de l'endettement correspondant à une hausse de l'encours de dette de 2,8 %, et un prélèvement important sur le fonds de roulement 8 milliards d'euros dont 3,5 milliards d'euros pour le bloc communal. Outre cette augmentation du recours à l'emprunt en dépit de la remontée des taux d'intérêt, pour la seconde année consécutive, les collectivités ont donc des contraintes de piocher dans leur trésorerie pour financer l'investissement, qui ne devrait pas baisser en 2025.

À l'occasion de la présentation de la Note de conjoncture, le directeur des études de La Banque Postale, Luc Alain Vervisch, est revenu longuement sur la polémique relative au dérapage des dépenses locales : « *Ce n'est pas un dérapage car on aurait quitté la trajectoire de façon imprévue, c'est plutôt que la trajectoire était un peu optimiste, ce qu'avait laissé entendre le Haut Conseil des finances publiques...* ». Il y aurait en revanche, selon lui, une aggravation du déficit public « au sens européen », c'est-à-dire « *plutôt une augmentation du besoin de financement des administrations publiques* ». Le niveau 2024, de l'ordre de 13 milliards d'euros, est inédit depuis la décentralisation, de l'ordre de 0,4 à 0,5 points de PIB, soit plus de deux fois plus qu'en 2023. « *Mais en réalité, il n'y a pas de déficit comptable. Certes, les collectivités sont en besoin de financement mais de façon sécurisée, puisqu'elles ne peuvent emprunter que pour investir* », a poursuivi Luc Alain Vervisch. Le directeur des études de La Banque Postale se demande si on peut « *assimiler une dette pour de l'investissement à une dette tout court* ».

En 2024, l'autofinancement devrait diminuer dans toutes les catégories de collectivités (- 8,7 %), notamment pour les départements et dans une moindre mesure pour les groupements à fiscalité propre. L'épargne brute du bloc communal devrait être en repli de 4,4 %. « *On prévoit pour 2024 une diminution de l'autofinancement pour l'ensemble des collectivités locales, lié à l'effet de ciseau* », a précisé Luc Alain Vervisch. C'est-à-dire que les dépenses courantes ont augmenté plus vite (+ 4,4 %) que les recettes courantes (+ 2,3 %). « *D'où une baisse des marges de manœuvre qui existaient lors du mandat précédent et qui n'existent plus* ». Le tout intervient dans un contexte difficile : situation économique dégradée, nécessité de redresser les comptes publics et quasi-absence d'informations sur ce que pourrait être le projet de loi de finances pour 2025, en raison du contexte politique – contrairement aux années précédentes.

C'est donc la première fois que la Banque Postale n'envisage pas les perspectives de proche avenir.

LES TAUX D'INTÉRÊT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé de réception - **Analys finances – note décembre 2024**

Réception par le préfet : 23/01/2025.

Les élections américaines sont désormais derrière nous, et les taux ont évolué suite à l'annonce de la victoire de Donald Trump.

Ces élections coïncident avec une réunion de la Réserve fédérale (FED) qui a décidé de réduire ses taux de 25 points de base. Cette décision, en ligne avec les prévisions, a été justifiée par la FED en raison de risques équilibrés liés à l'inflation et à l'emploi. Elle a par ailleurs annoncé que l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis ne devrait pas avoir d'impact à court terme sur sa politique monétaire.

Il faudra encore attendre quelques semaines pour que les tendances sur les taux soient plus nettes, selon le programme que Donald Trump appliquera effectivement et ses répercussions économiques aux États-Unis et dans le monde.

Au niveau européen, la présidente de la Banque centrale européenne Christine Lagarde a annoncé le 16 décembre lors d'un discours prononcé en Lituanie, à Vilnius, prévoir de nouvelles baisses de taux en 2025. Une bonne nouvelle, qui s'inscrit dans l'assouplissement que la BCE a lancé il y a plusieurs mois, pour tenter de stimuler la croissance.

PROJET DE LOI FINANCES 2025 : MAUVAISE SURPRISE POUR LES COLLECTIVITÉS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Le premier projet de loi de finances présentés en octobre 2025 prévoyait un effort important des collectivités avec notamment la création d'un « fonds de précaution » qui devait associer les collectivités au redressement des finances publics. Était également prévue la réduction du fonds vert.

Ces mesures sont pour l'instant révolues dans l'attente de la présentation et du vote d'un nouveau projet de loi de finances pour 2025 qui n'a pu être adopté avant la fin de l'année 2024.

Le gouvernement prévoyait aussi d'autres mesures qui pourraient être maintenues pour 2025 : une baisse du FCTVA dont le taux passerait de 16.4% à 14.85% ainsi que la stabilité de la DGF.

En attendant, un projet de loi spéciale a été présenté et adopté en Conseil des ministres le 11 décembre et soumis à l'Assemblée nationale le lundi 16 décembre, avant d'être examiné par le Sénat dans le cadre de la navette parlementaire.

Le projet de loi spéciale est une procédure exceptionnelle sur laquelle le Gouvernement peut s'appuyer pour percevoir les ressources nécessaires pour le financement des services publics de manière temporaire jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances.

TAUX D'IMPOSITION CVAE

La trajectoire initiale de baisse des taux prévue de 2025 à 2027 est décalée de trois ans, soit de 2028 à 2030, et le taux de 2025 est reconduit pour les années 2025 à 2027. Les taux d'imposition de la CVAE sont ainsi maintenus pour les années 2025 à 2027 à leur niveau de 2024, soit, pour le taux maximal, 0,28 %. Ce taux sera ensuite abaissé à 0,19 % en 2028, 0,09 % en 2029, et la CVAE sera totalement supprimée en 2030. L'abaissement du taux du plafonnement de la contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée et l'évolution du taux de la taxe additionnelle à la CVAE affectée à CCI France sont reportés et ajustés en conséquence.

IMPACTS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Le contexte économique national et international pèse sur les finances de la Communauté de communes, comme sur celles de l'ensemble des collectivités. En premier lieu, l'inflation a généré une progression importante des charges courantes, estimée à +150 k€ entre 2022 et 2024, et ce malgré les efforts réalisés.

En second lieu, les décisions de l'Etat relatives aux hausses successives du point d'indice des fonctionnaires (+5%), ou encore de la prime pouvoir d'achat sur 2024, ont engendré un coût supplémentaire d'environ 150 à 200k€ sur 2024, puis autour de 120 000€ par an à partir de 2025. Pour les collectivités, l'année 2025 marquera également l'entrée en vigueur de la protection sociale obligatoire pour les agents. Ceci ne constituera pas une dépense supplémentaire pour la CCLL car elle assume déjà ce financement depuis l'harmonisation des conditions de travail décidées après la fusion en 2017.

En parallèle, la revalorisation des bases forfaitaires de fiscalité en 2023 (+7%) et en 2024 (+3.9%) ainsi que la décision d'augmenter les taux de 2.5% pour financer l'OPAH a permis de générer des recettes supplémentaires et ainsi de combler une partie des hausses de charges, ce qui permet notamment en projection de conserver une bonne capacité d'autofinancement des projets. L'objectif sur le long terme sera donc d'essayer de maintenir au mieux cette capacité d'autofinancement, afin de poursuivre le plan pluriannuel prévu dans le cadre du projet de mandat.

BILAN FINANCIER 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200089070 20250116 01 25 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Quelques rappels sur les indicateurs utilisés :

Epargne de gestion

L'épargne de gestion résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement à l'exception des charges d'intérêts de la dette.

Epargne brute

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Epargne nette

L'épargne nette résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de sa dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Taux d'épargne brute

Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le pourcentage des ressources propres de fonctionnement affecté au financement des investissements et au remboursement du capital de la dette.

ANALYSE BUDGET PRINCIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Analyse	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	8 951 080,60	9 442 777,52	9 798 129,91	10 489 844,85	11 248 021,26
Dépenses de fonctionnement courant	7 187 749,24	7 507 541,52	8 301 762,25	8 262 700,73	8 988 355,33
Epargne de gestion	1 763 331,36	1 935 236,00	1 496 367,66	2 227 144,12	2 259 665,93
Résultats financiers	-53 703,24	-32 323,02	-23 628,45	-58 859,00	-59 454,69
Résultats exceptionnels	107 743,83	-9 343,25	-56 563,97	195 975,03	254 647,00
Epargne brute	1 817 371,95	1 893 569,73	1 416 175,24	2 364 260,15	2 454 858,24
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	930 292,42	926 534,72	939 819,43	1 048 408,93	1 170 622,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	887 079,53	967 035,01	476 355,81	1 315 851,22	1 284 236,24
Dépenses réelles d'investissement	1 856 995,55	2 561 830,35	3 292 411,50	2 213 386,53	3 749 216,78
Recettes réelles d'investissement	621 804,49	1 104 140,58	1 781 883,39	931 580,06	2 050 395,53
Besoin de financement	1 235 191,06	1 457 689,77	1 510 528,11	1 281 806,47	1 698 821,25
Emprunts nouveaux	0	220 000,00	686 676,00	0,00	400 000,00
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	-348 111,53	-270 654,76	-347 496,30	34 044,75	-14 585,01
Produits des cessions d'immobilisations	0	211 849,27	0,00	0,00	0,00
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	-348 111,53	-58 805,49	-347 496,30	34 044,75	-14 585,01
Résultat reporté de l'exercice N-1	2 239 543,28	1 891 431,75	1 832 626,26	1 485 129,96	1 519 174,71
Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12	1 891 431,75	1 832 626,26	1 485 129,96	1 519 174,71	1 504 589,70
Dette au 31 12	15 242 532,59	14 536 997,87	14 283 854,44	13 235 445,52	12 464 823,52

Analyse

Les **recettes de fonctionnement** courantes ont augmenté de 758 176 € entre 2023 et 2024. Ceci s'explique par la combinaison de la décision d'augmenter les taux de 2.5% associée à l'effet de l'évolution des bases de la fiscalité (+3.9%). Avec l'augmentation de la fraction de TVA qui sert de base au calcul des compensations de fiscalité, les recettes de ces dernières sont également très positives en 2024.

Les dotations et subventions de fonctionnement des autres collectivités partenaires participent également à cette hausse des recettes de fonctionnement.

Le versement du ticket de sortie de la commune de Charbonnières-les-Sapins/ Etalans pour 251 000€ permet aussi de présenter une épargne de gestion favorable. Il s'agit d'être vigilant sur la lecture du résultat car cette recette rattachée à l'exercice 2024 est exceptionnelle.

Les **dépenses de fonctionnement**, ont augmenté de manière identique aux recettes de fonctionnement à hauteur de 725 654 €. Il est à noter cependant que les prévisions de versement de 350 000€ d'aides OPAH ne sont pas tenues. Il a donc été fait le choix de rattacher 100 000€ d'aides notifiées mais non versées aux crédits 2024.

En zoomant sur les chapitres, on constate un impact :

- Au chapitre 011 de + 270 000 € composé notamment de + 30 000€ d'interventions et de réparations sur les bâtiments et terrains, + 43 000€ d'entretien voirie, + 25 000€ de locations y compris véhicules, + 70 000€ d'études et recherches et + 25 000€ en honoraires en grande partie consacrés au transfert de l'assainissement et qui seront refacturés au budget annexe en 2025

- Au chapitre 012 avec une augmentation des dépenses de personnel à hauteur de 349 916€. Ceci résulte notamment des recrutements anticipés sur le service assainissement (refacturés en 2025 au budget annexe), du renforcement de l'équipe au CIAS et à France Services, du Glissement Vieillesse Technicité, de l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents de la fonction publique à partir de janvier 2024, de la seconde phase d'attribution de la prime pouvoir d'achat

L'épargne de gestion reste stable entre 2023 et 2024 avec des résultats quasiment identiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025

Avec près de 3 750 000€, les dépenses d'investissement ont été fortes en 2024 avec notamment le rattachement de l'ensemble des travaux d'extension de la Maison des Services de Amancey. Ceci a été possible grâce au décalage des travaux du jardin d'eau de Nautiloue reporté sur l'exercice 2025.

Néanmoins les financements ont été à la hauteur des travaux réalisés avec une prise en charge des cofinanceurs à hauteur de 54%.

L'autofinancement des dépenses d'investissement d'envergure sur 2024 a été complété par le recours à l'emprunt à hauteur de 400 000€.

La dette au 31-12-2024 poursuit sa baisse avec – 770 000€ de stock.

ANALYSE BUDGET DÉCHETS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire	Analyse	2021	2022	2023	2024
Réception par le préfet - 23/11/2024	Recettes de fonctionnement courant	2 654 620,72	2 756 881,09	2 815 980,52	2 713 015,95
	Dépenses de fonctionnement courant	2 578 441,97	2 665 006,77	2 663 298,29	2 650 369,56
	Epargne de gestion	76 178,75	91 874,32	152 682,23	62 646,39
	Résultats financiers	-2 222,45	-427,20	0,00	0,00
	Résultats exceptionnels	-6 078,61	-2 680,69	-4 062,22	-6 299,20
	Epargne brute	67 877,69	88 766,43	148 620,01	56 347,19
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	49 291,16	50 966,17	0,00	0,00
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	18 586,53	37 800,26	148 620,01	56 347,19
	Dépenses réelles d'investissement	34 518,49	13 624,09	100 567,03	76 624,45
	Recettes réelles d'investissement	9 884,41	444,07	18 108,26	10 228,07
	Besoin de financement	24 634,08	13 180,02	82 458,77	66 396,38
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	-6 047,55	24 620,24	66 161,24	-10 049,19
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 500,00	0,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	-6 047,55	24 620,24	69 661,24	-10 049,19
	Résultat reporté de l'exercice N-1	181 259,58	175 212,03	199 832,27	269 493,51
	Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12	175 212,03	199 832,27	269 493,51	259 444,32
	Dette au 31 12	50 966,17	0,00	0,00	0,00

Analyse

Le budget Déchets s'équilibre par le paiement des redevances et par les ventes de produits.

Il est à noter que la totalité des contributions dues au SYBERT et aux entreprises de ramassage pour prestations 2024 ont été réglées selon le calendrier annuel sans décalage.

Il n'y a plus d'emprunt sur ce budget.

Bien que le résultat soit positif il est à nuancer par la connaissance du volume d'impayés qui s'accumule année après année.

En 2024, 85 000€ ont été admis en non-valeurs. Pour rappel l'objectif est d'avoir purgé tous les impayés n-3 à la fin du mandat.



ANALYSE BUDGET CHAUFFERIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025	Analyse	2021	2022	2023	2024
	Recettes de fonctionnement courant	137 774,43	151 651,39	132 158,09	155 575,01
	Dépenses de fonctionnement courant	149 321,20	125 646,50	136 526,00	151 721,95
	Epargne de gestion	-11 546,77	26 004,89	-4 367,91	3 853,06
	Résultats financiers	-17 253,59	-16 195,44	-15 110,65	-14 192,45
	Résultats exceptionnels	4 793,79	-14 041,14	2 349,00	724,00
	Epargne brute	-24 006,57	-4 231,69	-17 129,56	-9 615,39
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	47 560,23	48 535,12	49 536,55	50 565,21
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	-71 566,80	-52 766,81	-66 666,11	-60 180,60
	Dépenses réelles d'investissement	2 489,12	0,00	48 560,58	6 611,80
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Besoin de financement	2 489,12	0,00	48 560,58	6 611,80
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	-74 055,92	-52 766,81	-115 226,69	-66 792,40
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	-74 055,92	-52 766,81	-115 226,69	-66 792,40
	Résultat reporté de l'exercice N-1	-548 274,60	-622 330,52	-675 097,33	-790 324,02
	Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12	-622 330,52	-675 097,33	-790 324,02	-857 116,42
	Dette au 31 12	662 119,42	613 584,30	564 047,75	513 482,54

Analyse

L'objectif de l'exécutif de présenter un budget équilibré en fonctionnement a été atteint en 2024. Le budget Chaufferie présenterait un résultat excédentaire de + 3 853 €. Ceci résulte notamment de la mise en application de l'indexation des tarifs non pratiqué auparavant. Le recours au fuel a été limité. Néanmoins, la décision du Tribunal sur les défauts de construction est ajournée. Le versement de l'indemnité est donc reporté.



ANALYSE BUDGET SPANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200008070-20250110-01-25-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Analyse	2021	2022	2023	2024
Accusé certifié exécutoire	Recettes de fonctionnement courant	26 030,00	32 040,00	35 310,00	25 435,00
Réception par le préfet - 23/01/2025	Dépenses de fonctionnement courant	35 302,75	36 673,13	38 350,03	20 674,50
	Epargne de gestion	-9 272,75	-4 633,13	-3 040,03	4 760,50
	Résultats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultats exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne brute	-9 272,75	-4 633,13	-3 040,03	4 760,50
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	-9 272,75	-4 633,13	-3 040,03	4 760,50
	Dépenses réelles d'investissement	0,00	6 600,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Besoin de financement	0,00	6 600,00	0,00	0,00
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	-9 272,75	-11 233,13	-3 040,03	4 760,50
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	-9 272,75	-11 233,13	-3 040,03	4 760,50
	Résultat reporté de l'exercice N-1	3 251,09	-6 021,66	-17 254,79	-20 294,82
	Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12	-6 021,66	-17 254,79	-20 294,82	-15 534,32
	Dette au 31 12	0,00	0,00	0,00	0,00

Analyse

Le recours à un prestataire extérieur pour procéder aux contrôles des systèmes SPANC et des tarifs supérieurs aux frais de contrôles permettent aujourd'hui de présenter un budget en léger suréquilibre sur 2024.

Cependant, le volume traité n'atteint pas les objectifs fixés de 300 contrôles minimums par an.



ANALYSE BUDGET MAISON DE LA SANTÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070 20250116 01 25 DE

Accusé certifié exécutoire	Analyse	2021	2022	2023	2024
Réception par le préfet - 23/01/2025	Recettes de fonctionnement courant	55 335,95	53 744,00	51 145,60	56 979,20
	Dépenses de fonctionnement courant	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne de gestion	55 335,95	53 744,00	51 145,60	56 979,20
	Résultats financiers	-7 420,57	-9 562,22	-14 803,48	-14 782,09
	Résultats exceptionnels	0,00	0,30	0,00	0,00
	Epargne brute	47 915,38	44 182,08	36 342,12	42 197,11
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	30 332,49	31 008,30	31 700,83	31 660,51
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	17 582,89	13 173,78	4 641,29	10 536,60
	Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	17 582,89	13 173,78	4 641,29	10 536,60
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	17 582,89	13 173,78	4 641,29	10 536,60
	Résultat reporté de l'exercice N-1	-18 202,33	-619,44	12 554,34	17 195,63
	Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12	-619,44	12 554,34	17 195,63	27 732,23
	Dette au 31 12	422 116,60	391 108,30	359 407,47	327 746,96

Analyse

Le budget de la Maison de Santé à Amancey présente uniquement les recettes des loyers en 2024 pour 54 374€. L'emprunt court jusqu'en 2034. Pour rappel, les professionnels de santé pourraient activer leur option d'achat courant 2025.



ANALYSE BUDGET ZA EPEUGNEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire	Analyse	2022	2023	2024
Réception par	Recettes de fonctionnement courant	0,00	18 000,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement courant	118 197,70	1 109,40	2 073,64
	Epargne de gestion	-118 197,70	16 890,60	-2 073,64
	Résultats financiers	-894,26	-1 788,52	-1 788,52
	Résultats exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Epargne brute	-119 091,96	15 102,08	-3 862,16
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	0,00
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	-119 091,96	15 102,08	-3 862,16
	Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Besoin de financement	0,00	0,00	0,00
	Emprunts nouveaux	182 500,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	63 408,04	15 102,08	-3 862,16
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	63 408,04	15 102,08	-3 862,16
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,00	63 408,04	78 510,12
	Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12	63 408,04	78 510,12	74 647,96
	Dette au 31 12	182 500,00	182 500,00	182 500,00

Analyse

Ouvert sur l'exercice 2022, ce budget comptabilise en 2024 quelques travaux pour 2 073.64€.

Aucune vente n'est à noter sur 2024.

De manière similaire à la ZA Sous le Bois, le prix de vente à 18€ HT a été calculé de sorte à conclure à une opération blanche lorsque tous les terrains seront vendus.



ZA Epeugney
Février 2022

ANALYSE BUDGET ZA SOUS LE BOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

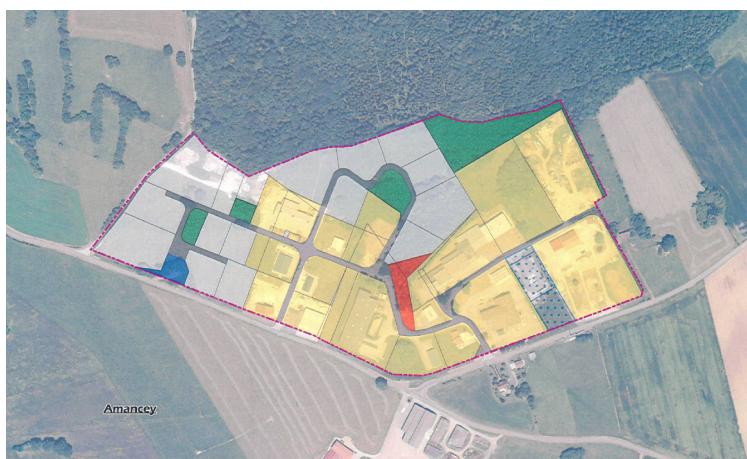
025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire	Analyse	2021	2022	2023	2024
Réception	Recettes de fonctionnement	190 065,06	201 882,14	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement courant	368 807,68	2 621,60	6 727,60	0,00
	Epargne de gestion	-178 742,62	199 260,54	-6 727,60	0,00
	Résultats financiers	-1 012,00	-3 482,00	-3 482,00	-3 482,00
	Résultats exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne brute	-179 754,62	195 778,54	-10 209,60	-3 482,00
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	-179 754,62	195 778,54	-10 209,60	-3 482,00
	Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts nouveaux	380 000,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	200 245,38	195 778,54	-10 209,60	-3 482,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	200 245,38	195 778,54	-10 209,60	-3 482,00
	Résultat reporté de l'exercice N-1	-244 270,52	-44 025,14	151 753,40	141 543,80
	Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12	-44 025,14	151 753,40	141 543,80	138 061,80
	Dette au 31 12	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00

Analyse

Aucune vente de terrain n'a eu lieu sur cette zone d'activité économique. L'objectif est de conclure à une opération équilibrée in fine. Pour l'instant, le coût au mètre carré est de 11.87€ (encore quelques travaux + bornages) pour des terrains vendus au prix de 13.98€.

Deux emprunts ont été conclus sur ce budget pour un montant de 600 000€. Ils devront être remboursés in fine avec une attention particulière sur le 1er d'un montant de 220 000€ à rembourser en totalité en 2025.



ZA Sous
le Bois
Février 2022

ANALYSE BUDGET ZA DU GROSBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire	Analyse	2021	2022	2023	2024
Réception par le préfet : 20/01/2025	Recettes de fonctionnement courant	0,00	0,00	0,00	43 000,00
	Dépenses de fonctionnement courant	902,73	0,00	13 435,34	2 679,00
	Epargne de gestion	-902,73	0,00	-13 435,34	40 321,00
	Résultats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultats exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne brute	-902,73	0,00	-13 435,34	40 321,00
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	-902,73	0,00	-13 435,34	40 321,00
	Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	-902,73	0,00	-13 435,34	40 321,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	-902,73	0,00	-13 435,34	40 321,00
	Résultat reporté de l'exercice N-1	16 521,73	15 619,00	15 619,00	2 183,66
	Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12	15 619,00	15 619,00	2 183,66	42 504,66
	Dette au 31 12	0,00	0,00	0,00	0,00

Analyse

Une vente de terrain en 2024 d'un montant de 43 000€ permet d'approcher la clôture de la zone sur laquelle il reste un seul terrain en vente. Il est probable qu'il soit vendu en 2025 et permette de clôturer cette zone d'activités. Il est à noter aussi quelques travaux pour 2 679€.



ZA du
Grosbois
Février 2022

ANALYSE BUDGETS CONSOLIDÉS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire	Analyse	2021	2022	2023	2024
Réception de fonctionnement	Rece	12 506 603,68	12 994 328,53	13 542 439,06	14 242 026,42
Dépenses de fonctionnement courant		10 640 317,85	11 249 907,95	11 122 147,39	11 815 873,98
Epargne de gestion		1 866 285,83	1 744 420,58	2 420 291,67	2 426 152,44
Résultats financiers		-60 231,63	-54 189,57	-94 043,65	-93 699,75
Résultats exceptionnels		-10 628,07	-73 285,50	194 261,81	249 071,80
Epargne brute		1 795 426,13	1 616 945,51	2 520 509,83	2 581 524,49
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)		1 053 718,60	1 070 329,02	1 129 646,31	1 252 847,72
Epargne Disponible (Autofinancement net)		741 707,53	546 616,49	1 390 863,52	1 328 676,77
Dépenses réelles d'investissement		2 598 837,96	3 312 635,59	2 362 514,14	3 832 453,03
Recettes réelles d'investissement		1 114 024,99	1 782 327,46	949 688,32	2 060 623,60
Besoin de financement		1 484 812,97	1 530 308,13	1 412 825,82	1 771 829,43
Emprunts nouveaux		600 000,00	869 176,00	0,00	400 000,00
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)		-143 105,44	-114 515,64	-21 962,30	-43 152,66
Produits des cessions d'immobilisations		211 849,27	0,00	3 500,00	0,00
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)		68 743,83	-114 515,64	-18 462,30	-43 152,66
Résultat reporté de l'exercice N-1		1 281 716,70	1 350 460,53	1 235 944,89	1 217 482,59
Résultat cumulé de l'exercice N au 31/12		1 350 460,53	1 235 944,89	1 217 482,59	1 174 329,93
Dette au 31 12		16 272 200,06	16 071 047,04	14 941 400,74	14 088 553,02

Analyse

L'analyse consolidée permet d'avoir une vision globale de la santé financière de la collectivité.

Elle est néanmoins à lire avec précaution car elle mêle beaucoup d'informations et de domaines très différents les uns des autres : budgets déchets et SPANC équilibrés par des tarifs, budgets des zones et de la maison de santé en cours de réalisation et avec un objectif d'équilibre en fin d'opération et présentant des emprunts à rembourser rapidement pour les zones, budget Chaufferie présentant un déficit structurel...

Cette analyse permet notamment d'attirer notre attention sur une stabilité de l'épargne de gestion et de l'épargne brut tout budget confondu entre 2023 et 2024. Néanmoins ces deux années marquées par une augmentation de la fiscalité n'ont pas comptabilisé comme prévu les aides OPAH pour 350 000€ par an soit 700 000€ au total. Par ailleurs, elles ont bénéficié toutes les deux de recettes exceptionnelles inscrites en fonctionnement qui impactent positivement l'épargne de gestion : en 2023 le remboursement du sinistre à Nautiloue et en 2024 le versement du ticket de sortie de la commune de Charbonnières-les-Sapins/ Etalans.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

PARTIE

3

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

selon le projet de
mandat

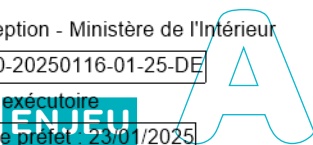
En prenant en compte les résultats et l'impact des décisions nationales sur les finances des collectivités, les parties suivantes exposent les perspectives de projet de la collectivité. Les orientations budgétaires ont été bâties selon les enjeux du projet de mandat qui sont pour rappel :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025



7 orientations pour un territoire attractif et dynamique

Orientation 1

Développement économique et innovation

Orientation 2

Développement de l'économie touristique

Orientation 3

Création et gestion des équipements touristiques

Orientation 4

Développement culturel et sportif



ENJEU

6 orientations pour un territoire en transition

Orientation 8

Développement et aménagement durable du territoire

Orientation 9

Actions en faveur de la maîtrise de l'énergie

Orientation 10

Actions en faveur de la prise en compte de l'environnement

Orientation 11

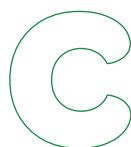
Promouvoir les alternatives de mobilité en milieu rural

Orientation 12

Gestion des déchets

Orientation 13

Gestion du petit cycle de l'eau



ENJEU

3 orientations pour un territoire au service de sa population et du public

Orientation 14

Actions sociales

Orientation 15

Services au public

Orientation 16

Gestion du patrimoine communautaire



ENJEU

3 orientations pour un territoire solidaire & mutualisé

Orientation 17

Mutualisation

Orientation 18

Équilibre et solidarité du bloc communal

Orientation 19

Moyens généraux de la CCLL

LES ACTIONS FLÉCHÉES POUR 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

ENJEU A : un territoire attractif et dynamique



En termes de développement économique, la priorité est d'amplifier la commercialisation des parcelles des ZA intercommunales.



Lancer d'éventuelles études pour la reprise des ZA communales au niveau intercommunal. Il est à noter que ces dépenses supportées pas le budget général seront ensuite réintégrées dans les budgets zones d'activités respectifs pour une prise en compte dans l'estimation des prix de vente.



Le lancement d'une étude de requalification de la zone d'activités « Aux Malades » à Ornans pilotée par la commune.



La concrétisation de l'étude pour la réhabilitation de l'île Simon à Quingey. Ce projet sera co-financé par la mairie de Quingey.



La réédition du forum de l'emploi.



Le maintien des crédits pour les études des tuileries de Malbrans et de la taillanderie de Nans sous Sainte qui seront lancées uniquement si les partenaires sont présents et moteurs de ces projets .



La diffusion de la vidéo de promotion du territoire auprès des candidats à l'embauche.



Un redéploiement des points d'informations touristiques en raison notamment du retrait de la CC du Val d'Amour qui crée son propre Office de Tourisme.



La poursuite de l'ambition de développement de l'économie touristique avec la poursuite de l'engagement de la CC Loue Lison (+40 000€ de subvention pour 2025).



Pour Nautiloue : le report sur 2025 des crédits prévus pour la création d'un jardin d'eau ainsi que deux projets d'envergure : la réhabilitation des plages et le renouvellement des équipements énergétiques.



En matière d'Activités de Pleine Nature : la poursuite des investissements sur les sentiers de randonnées pédestres et l'harmonisation de la compétence itinéraires VTT et pédestres.



L'exploitation, la gestion et l'animation de l'Espace Beauquier à la source du Lison dans une optique de commercialisation et d'appréhension du phénomène de surfréquentation.



L'obligation de réaliser des études en vue de la réhabilitation des via-ferrata (vétusté, changement climatique, évolution de la forêt, études sur les structures au niveau géologique).



Sur le volet culturel : rationalisation des spectacles et des animations sur le territoire.



La poursuite de l'action « Partageons nos sports » à partir de l'enveloppe de la délégation culturelle.



Jeunesse : un choix à opérer sur la création d'un poste de chargé de coopération subventionné ou la disparition des financements pour le poste de coordinateur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

ENJEU B : un territoire en transition



Accélération du versement des aides OPAH dont le montant est estimé à 350 000€ versés aux particuliers et aux professionnels pour 2025.



Approbation du SCOT et réflexion sur les futures missions du poste en matière de planification et d'un éventuel PLUi.



La poursuite de la politique de l'Habitat avec un redéploiement des missions vers l'accompagnement des ménages en raison de la réorientation des financements de la Région vers le Département.



PCAET : lancement de l'action « bois sans maître » et poursuite de l'action d'éducation à l'environnement animée par le CPIE financée par LEADER.



La réflexion sur les actions concrètes prioritaires en matière de mobilité à la suite de la finalisation du Plan de Mobilité Simplifiée et du Schéma Directeur Cyclable.



Le retour à l'enveloppe initiale d'aide à l'acquisition des VAE à hauteur de 5 000€ tel que prévu au PCAET approuvé en décembre 2020.

En matière de déchets, les actions portent sur :



- Le lancement d'une étude sur les anciennes décharges
- Le travail de la commission sur les restes à recouvrer
- Le financement de la voirie d'accès au futur écocentre

En matière d'Assainissement



- Viser l'équilibre du budget annexe assainissement en captant un maximum d'aides du programme de l'Agence de l'eau.
- SPANC : Montée en puissance du nombre de contrôles par an

ENJEU C : un territoire au service de sa population



Réitérer le forum de la santé axé sur la thématique « Santé et Logement » et déployer les actions du CLS 2.



Mener des actions sur les thématiques de la santé mentale et du lien entre la santé et l'environnement.



L'édito de la version 4 du mémo des services de santé et solidarité.



Un soutien renforcé au CIAS avec un abondement de la subvention à hauteur de 15 000€.



Faire face à la baisse de la DETR et du taux de FCTVA en maintenant le coût du reste à charge de la voirie à hauteur de 750 000€. Les aides obtenues définiront le montant de la dépense.



Recrutement du maître d'œuvre pour le futur plateau sportif et le siège de la CCLL .

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Entretien de notre patrimoine pour éviter la vétusté et diverses réparations suite à des sinistres.

ENJEU D : un territoire solidaire et mutualisé



L'organisation d'un grand événement sur le territoire : la journée de l'intercommunalité le 5 avril 2025.



Ouverture du service ingénierie pour guider les communes dans le montage et le financement de leurs projets.



Le renforcement de l'équipe au secrétariat mutualisé pour travailler des dossiers de fonds en souffrance notamment en matière de ressources humaines.



Le recentrage de l'action LEADER avec une seule personne dédiée à son animation.



L'évaluation des politiques publiques avec une action ciblée qui sera analysée de manière approfondie par délégation



Pour améliorer le fonctionnement des services, travail sur un système téléphonique adapté



Actions en matière de qualité de vie au travail.



L'amplification de la visibilité de la CCLL par le recours à de multiples canaux et médias de communication.



Mieux organiser et orienter le budget du Castel Saint Denis entre les actions d'insertion, d'animation, de visibilité touristique...

ENJEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200060070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Les actions qui seront évaluées.

Actions en cours
ou terminées

Actions planifiées

Actions non
planifiéesActions
abandonnéesActions planifiées
mais non réalisées

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Développement économique et innovation	1. Création, entretien et gestion ZAE	A.1.1.1	Viabilisation et vente des parcelles sur les ZAE intercommunales						
		A.1.1.2	Fonctionnement des ZAE intercommunales dans le budget général						
		A.1.1.3	Reprise des ZAE communales en ZAE intercommunales						
		A.1.1.4	Prendre en compte les prescriptions liées à la transition écologique dans les ZAE						
		A.1.1.5	Réflexion sur le foncier disponible en ZAE						
		A.1.1.6	Gestion et animation des ZAE intercommunales						
	2. Soutien à la création et au développement des entreprises	A.1.2.1	Aide l'immobilier d'entreprise						
		A.1.2.2	Aide à l'investissement matériel						
		A.1.2.3	Soutien et accompagnement des entreprises						
	3. Soutien au tissu économique dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19	A.1.3.1	Aide à l'investissement individuel						
		A.1.3.2	Aide aux projets collectifs						
		A.1.3.3	Aide aux loyers						
		A.1.3.4	Mesure des impacts de la crise sanitaire sur le tissu économique						
	4. Actions transversales	A.1.4.1	Développement d'action avec l'Office de tourisme						
		A.1.4.2	Sites à potentiel économique touristique: Tuilleries et Taillanderie						
		A.1.4.3	Créer un observatoire économique						
		A.1.4.4	Misen en œuvre du programme Territoire d'industrie						
		A.1.4.5	Réhabilitation de friches industrielles						
		A.1.4.6	Emploi et insertion						
		A.1.4.7	Promotion et accompagnement dans la création de tiers-lieux						
		A.1.4.8	Accompagner le secteur agricole pour leur développement économique						

	5. Aménagement numérique	A.1.5.1	Déploiement de la fibre très haut débit						
		A.1.5.2	Travailler en partenariat avec les conseillers numériques des communes						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20250116-01-25-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 23/01/2025	1. Optimiser l'organisation touristique du territoire pour gagner en efficacité	A.5.1.1	Créer et manager un pôle tourisme						
		A.5.1.2	Communiquer auprès des élus et des mairies sur le rôle et les actions de l'OT						
		A.5.1.3	Conforter les actions engagées par les 8 groupes-projets et en poursuivre l'animation						
		A.5.1.4	Imaginer des modèles économiques viables pour les sites gérés par la CCLL						
		A.5.1.5	Mieux accompagner les porteurs de projets publics et privés						
		A.5.1.6	Développer des nouvelles mutualisations avec les territoires voisins et partenaires institutionnels						
		A.5.1.7	Poursuivre l'animation, le suivi et l'optimisation de la taxe de séjour						
		A.5.1.8	Développer de nouvelles sources d'auto-financements via une stratégie commerciale						
	2. Accompagner la qualification de l'offre en s'appuyant sur les attentes des clientèles dans une démarche écoresponsable	A.5.2.1	Poursuivre et renforcer les partenariats avec le pôle Courbet et la Saline royale						
		A.5.2.2	Encourager à la valorisation innovante de sites patrimoniaux d'intérêt touristique						
			Programme de mise en tourisme du Castel St Denis						
			Evenementiel autour du site du Castel St Denis						
		A.5.2.3	Améliorer, valoriser et structurer l'offre de randonnée pédestre, VTT et autres mobilités						
		A.5.2.4	Coordonner, structurer et commercialiser l'offre d'activités de pleine nature						
		A.5.2.5	Accompagner la montée en gamme des hébergements touristiques						
			Accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques vers des démarches d'excellence						
		A.5.2.6	Poursuivre l'animation des acteurs touristiques						
	3. Développer la notoriété et commercialiser la destination de manière innovante	A.5.3.1	Développer une stratégie de communication et promotion ciblée						
		A.5.3.2	Installer et animer une place de marché						
	4. Placer l'expérience client au cœur des problématiques de développement touristique	A.5.4.1	Mettre en place un observatoire et des outils d'analyse de la performance de la destination						
		A.5.4.2	Innover par l'accueil						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
3. Création et gestion des équipements touristiques	1. Espace ludique et touristique de Nautiloue	A.6.1.1	Proposer une offre d'activité de loisirs et de sports nautiques de qualité pour les habitants du territoire						
		A.6.1.2	Proposer une offre d'activité de loisirs et de sports nautiques de qualité pour les touristes						
		A.6.1.3	Développer les partenariats entre Nautiloue et les acteurs du territoire						
		A.6.1.4	Valorisation des ressources humaines et des équipements du centre aqualudique Nautiloue						
		A.6.1.5	Confirmer la politique de valorisation du centre Nautiloue en équipement touristique						
		A.6.1.6	Suivi de la DSP du camping La Roche d'Ully						

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250116-01-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/01/2025

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
4. Développement culturel et sportif	1. Gestion des équipements culturels et sportifs	A.7.1.1	Mise à disposition des gymnases intercommunautaires aux associations						
		A.7.2.1	Soutien et promotion des arts vivants						
		A.7.2.2	Développement de la lecture publique et gestion de la bibliothèque intercommunale d'Amancey						
		A.7.2.3	Animation culturelle en milieu empêché						
	2. Actions en faveur du développement culturel, sportif et socio-éducatif (CSC)	A.7.2.4	Développer l'autonomie et favoriser la découverte culturelle auprès des jeunes						
		A.7.3.1	Soutien financier aux écoles de musiques						
		A.7.4.1	Programmation et médiation culturelle						
		A.7.4.2	Création d'un appel à projet spécial culture sur le territoire						
	5. Développement des activités sportives	A.7.5.1	Pratique de la course d'orientation en milieu scolaire						
		A.7.5.2	Promotion du duathlon / triathlon via l'équipement Nautiloue						
		A.7.5.3	Soutien aux manifestations de trail						
		A.7.5.4	Développer des événements en lien avec les JOP 2024						

ENJEU

B



Les actions qui seront évaluées.



Actions en cours ou terminées
Actions planifiées
Actions non planifiées
Actions abandonnées
Actions planifiées mais non réalisées

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
5. Développement et aménagement durable du territoire	1. Documents de planification	B.8.1.1	Schéma de cohérence territorial						
	2. Promouvoir un aménagement durable du territoire	B.8.2.1	Prise en compte du PCAET dans les documents de planification						
		B.8.2.2	Accompagner les communes dans les choix en matière de prescriptions d'urbanisme						
	3. Amélioration de l'habitat	B.8.3.1	Lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH						
		B.8.3.2	Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)						
		B.8.3.3	Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20250116-01-25-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 23/01/2025	1. Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité	B.9.1.1	Munir les collectivités d'un diagnostic complet de leur patrimoine (ex : points lumineux)						
		B.9.1.2	Doter le territoire d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine						
		B.9.1.3	Rénover le patrimoine public en HPE						
		B.9.1.4	Former les collectivités pour une commande publique exemplaire						
	2. Développer les énergies renouvelables sur le territoire	B.9.2.1	Inciter au développement de chaufferie bois dans les projets de rénovations						
		B.9.2.2	Inciter l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques						
		B.9.2.3	Évaluer la faisabilité du déploiement de l'éolien à horizon 2050						
		B.9.2.4	Développement modéré de la production d'hydroélectricité sur le territoire						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
7. Actions en faveur de la prise en compte de l'environnement	1. Encourager les secteurs agricole et forestier à agir pour le développement durable dans leurs activités	B.10.1.1	Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations						
		B.10.1.2	Accompagner et soutenir la diversification agricole/sylvicole						
		B.10.1.3	Agir sur la conversion du foncier agricole dédié à l'agroécologie						
		B.10.1.4	Mener un travail sur la réouverture des milieux et lutter contre l'enfrichement						
		B.10.1.5	Restructurer le foncier forestier						
		B.10.1.6	Valoriser la production locale dans une optique de développement des circuits courts						
	2. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	B.10.2.1	Créer du lien avec l' EPAGE HDHL						
		B.10.2.2	Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides						
		B.10.2.3	Connaitre et préserver la ressource en eau du territoire						
		B.10.2.4	Inciter financièrement l'installation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau						
	3. Sensibiliser, mobiliser, former les acteurs et citoyens du territoire Loue Lison	B.10.3.1	Développer les réseaux pour favoriser l'interconnaissance, la mutualisation et les initiatives de projet						
		B.10.3.2	Accompagner les professionnels du bâtiment dans le développement de la rénovation énergétique						
		B.10.3.3	Animer des opérations d'information collective sur l'agroécologie et les pratiques environnementales						
		B.10.3.4	Former tous les publics aux enjeux liés aux ressources naturelles et au changement climatique (eau, biodiversité, climat) (3 fiches PCAET)						
		B.10.3.5	Agir pour la qualité de l'air						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
8. Promouvoir les alternatives de mobilité en milieu rural	1. Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire	B.11.1.1	Devenir Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)						
		B.11.1.2	Mettre en place un plan de mobilité simplifié						
		B.11.1.3	Répondre aux enjeux de mobilité motorisée sur le territoire						
		B.11.1.4	Répondre aux enjeux de mobilité douce sur le territoire						
		B.11.1.5	Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en oeuvre de plan de mobilité inter-entreprise						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20250116-01-25-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 23/01/2025	1. Gestion administrative et financière du service	B.12.1.1	Gestion clientèle						
		B.12.1.2	Suivi budget						
		B.12.1.3	Rapport annuel N-1						
		B.12.1.4	Gouvernance						
	2. Performance technique du service	B.12.2.1	Gestion de la compétence collecte des déchets						
		B.12.2.2	Gestion des bacs de la CCLL						
		B.12.2.3	Gestion des manifestations						
		B.12.2.4	Nettoyage de printemps						
		B.12.2.5	Collecte des encombrants						
		B.12.2.6	Suivi de la compétence "Traitement des déchets (SYBERT)"						
		B.12.2.7	Suivi du projet d'Ecocentre à Ornans						
		B.12.2.8	Réhabilitation des anciennes décharges publiques						
		Fiche-Projet	Reflexion sur la collecte des biodéchets						
	3. Communication	B.12.3.1	Développer les supports et sujets de communication						
		B.12.3.2	Informations problèmes de collecte						
		B.12.3.3	Sensibilisation en lien avec le SYBERT						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
10. Gestion du petit cycle de l'eau	1. SPANC	B.13.1.1	Amélioration du service						
	2. Gestion de la compétence AEP et ass	B.13.2.1	Préparation de la prise de compétence eau potable et assainissement collectif						

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Les actions qui seront évaluées.

Actions en cours
ou terminées

Actions planifiées

Actions non
planifiéesActions
abandonnéesActions planifiées
mais non réalisées

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
11. Actions sociales	1. CIAS	C.14.1.1	Mettre en œuvre le CIAS Loue Lison et garantir une offre de services pour l'ensemble des habitants du territoire						
			Mettre en place une cellule du CIAS pour mailler l'ensemble du territoire						
		C.14.1.2	Créer et renforcer les liens avec le territoire						
			Mettre en place une offre de service pour les tous les habitants						
		C.14.1.3	Respecter les compétences obligatoires et facultatives du CIAS Loue Lison						
			Réaliser l'Analyse des besoins sociaux (ABS)						
		C.14.1.4	Etendre et optimiser la communication du CIAS Loue Lison						
			Création de partenariats en fonction des thématiques identifiées dans l'ABS						
		C.14.1.5	Obtenir le label SP+						
			Développer la communication du CIAS						
	2. Politique d'insertion	C.14.2.1	Chantier d'insertion du Castel St Denis						
		Fiche-Projet	Autres chantier à développer						
	3. Contrat Local de Santé	C.14.3.1	Améliorer la prévention et renforcer les parcours de santé						
		C.14.3.2	Renforcer les soins de proximité, promouvoir le territoire pour l'installation médicale et développer l'exercice coordonné						
		C.14.3.3	Faciliter les parcours de soins des publics fragiles PA et PH						
		C.14.3.4	Santé et environnement						
		C.14.3.5	Animer, communiquer et suivre la mise en place du CLS						
		Fiche-Projet	Santé mentale						
	7. Gestion et impact de la crise sanitaire	C.14.6.2	Faciliter l'accès à la vaccination : mise en place des centre de vaccination						
		Fiche-Projet	Prévention et sensibilisation de la population						
		Fiche-Projet	Impact de la crise sur la population : assurer un accompagnement des publics fragilisés par la crise sanitaire						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20250116-0125006-1 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 23/01/2025 12. Services au public	1. Espace France Services	C.15.1.1	Garantir le label France Services et accueillir et accompagner les usagers						
			Labellisation des structures MSAP en EFS						
		C.15.1.2	Agir hors les murs et créer et renforcer les liens avec le territoire						
			Animer le réseau FS						
		C.15.1.3	Donner envie de pousser la porte						
			Communication						
		C.15.1.4	Labellisation des structures "Charte Marianne"						
			Obtenir le label SP+						
	2. Petite enfance	C.15.2.1	Gestion de la compétence Petite enfance						
		C.15.2.2	Animation petite enfance et RPE						
		C.15.2.3	Contractualisation territoriale globale (CTG)						
	3. Accueil des gens du voyage	C.15.3.1	Mise en œuvre du schéma départemental de l'accueil des gens du voyage						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
13. Gestion du patrimoine communautaire	1. Voirie communautaire	C.16.1.1	Planifier les interventions						
		C.16.1.2	Promouvoir la compétence voirie pour une gestion intercommunale						
		Fiche-Projet	Reflexion au sujet de la proposition DMO/AMO pour les communes						
	2. Construction, rénovation et entretien du bâti communautaire	C.16.2.1	Entretien, rénovation de l'existant						
		C.16.2.2	Gestion des contrats de maintenance et de sécurité						
		C.16.2.3	Gestion du bâtiment de l'école de Fertans						
		C.16.2.4	Gestion du bâtiment de la gendarmerie						
		C.16.2.5	Gestion du parc automobile						
		C.16.2.6	Extension de la maison des services d'Amancey						
		C.16.2.7	Nouveau locaux (siège CCLL et EPAGE)						
		C.16.2.8	Equipement sportif sur le secteur du 1er plateau						
		C.16.2.9	Extension de la maison des services de Quingey						
	3. Réseau de chaleur	C.16.3.1	Gestion de la chaufferie bois d'Amancey						
		C.16.3.2	Gestion du contentieux de la chaufferie bois d'Amancey						

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Les actions qui seront évaluées.



Actions en cours
ou terminées

Actions planifiées

Actions non
planifiées

Actions
abandonnées

Actions planifiées
mais non réalisées

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
14. Mutualisation	1. Evolution du service mutualisé d'urbanisme	D.17.1.1	Développement de la dématérialisation						
		D.17.1.2	Evolution des besoins RH et des missions						
		D.17.1.3	Reflexion tarifaire du service						
	2. Evolution du service secrétariat mutualisé	D.17.2.1	Evolution du service						
		D.17.2.2	Missions du service						
		D.17.2.3	Développement de la dématérialisation						
	3. Services mutualisés à construire	D.17.3.1	Elaboration et rédaction du schéma de mutualisation						
		D.17.3.2	Mise en œuvre du schéma de mutualisation						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
15. Equilibre et solidarité du bloc communal	1. Les pactes de la CCLL	D.18.1.1	Pacte de gouvernance						
		D.18.1.2	Mise en place du service d'ingénierie aux Communes						
			Politique de fonds de concours						
	2. Contractualisation	D.18.2.1	Protocole de pré-figuration (1ères actions, diag)						
		D.18.2.2	Mise en œuvre du contrat (animation, mise en place du plan d'actions, suivi et évaluation)						
		D.18.2.3	Elaborer et suivre les contrats avec les collectivités partenaires (Région, Département)						
		Fiche-Projet	Mise en place d'actions de concertation/consultation avec les acteurs du territoire						
	3. Programme LEADER	D.18.3.1	Poursuivre le programme jusqu'en 2025						
		D.18.3.2	Mettre en œuvre la programmation 2023-2027						
			Préparation en vue d'une candidature au nouveau programme LEADER						
		D.18.3.3	Valoriser l'expérience LEADER au sein de l'organisation de la CCLL						

ORIENTATIONS	AXES	Numéro	ACTION OU PROJET	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20250116-01-25-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 23/01/2025 16. Moyens généraux de la CCLL	1. Gestion RH et Finance	D.19.1.1	Gestion du service finances						
		D.19.1.2	Gestion comptable						
		D.19.1.3	Gestion des RH						
	2. Administration générale	D.19.2.1	Direction et secrétariat général						
		D.19.2.2	Management des équipes						
		D.19.2.3	Pilotage et stratégie "projet de mandat"						
		D.19.2.4	Gestion des contentieux						
	3. Gestion du service des marchés publics	D.19.3.1	Structuration du service marché public						
	4. Gestion des affaires courantes	D.19.3.2	Mise en œuvre du marché informatique (ex GED)						
			Gestion électronique des documents (GED)						
		D.19.3.3	Gestion du parc informatique et de la téléphonie						
		D.19.3.4	Outils numériques communs						
	5. Evaluation des risques professionnels	D.19.5.1	Elaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels						
	6. Communication générale	D.19.6.1	Assurer une communication interne						
		D.19.6.2	Assurer une communication externe						

Le projet de budget primitif 2025 s'établira à partir de plusieurs hypothèses globales :

- L'objectif de l'exécutif de respecter le plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement à 1.2% est complexe en raison notamment de l'imputation des dépenses de personnel assainissement mis à disposition au budget général puis refacturé, des aides OPAH en fonctionnement, de l'augmentation des coûts d'énergie...
- Conformément aux perspectives des orientations budgétaires depuis 2023 l'exécutif proposera lors du vote du budget une augmentation des taux d'imposition de +2.5%
- La CCLL s'engage depuis plusieurs années à préserver une marge d'endettement pour financer les investissements futurs et non récurrents en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 8 ans. En 2025, le montant des dépenses prévisionnelles d'investissement (voir PPI page 71) s'élève à presque 2 640 000 € TTC avec des recettes attendues à hauteur de 1 020 000€. Cet objectif d'investissement important nécessitera certainement le recours à l'emprunt sur les projets structurants (ex jardin d'eau Nautiloue comptant de faibles recettes d'investissement) tout en poursuivant le désendettement.
- Cette année 2025 sera aussi marquée par l'ouverture du budget annexe assainissement dont l'objectif est d'être à l'équilibre sur 2025.

La CCLL qui s'est toujours engagée dans une rationalisation des dépenses de fonctionnement afin de dégager un autofinancement permettant de répondre aux enjeux de son territoire subie les évolutions réglementaires et comptables. Elle devra optimiser les recettes de fonctionnement pour pouvoir maintenir son niveau d'épargne.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

PARTIE

4

L'ÉVOLUTION 2025 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

L'année 2025 sera normalement marquée par le versement effectif des aides OPAH suite aux travaux qui devraient être réalisés effectivement par les bénéficiaires. La prévision budgétaire est de 350 000€.

Mise à part sur les dépenses d'énergie subissant des augmentations, les autres dépenses à caractère général resteront constantes.

Les crédits pour les études des Tuileries de Malbrans et de la Taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne resteront provisionnés et seront engagés uniquement si les partenaires type DRAC sont moteurs et financeurs des projets.

LES CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

Pour rappel, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit contenir obligatoirement les informations suivantes :

- la structure des effectifs ;
- des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail ;
- l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.



LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Depuis 2023, la modification de la structuration des effectifs et de l'organigramme est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-20096070-20250116-01125-DL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Perspectives pour 2025

Pour 2025, l'organigramme évoluera avec des modifications de fonctionnement dans l'exercice des compétences

- Tout d'abord avant le vote des budgets primitifs en février 2025, le budget général supportera les frais de personnel des agents dédiés à la compétence assainissement. A partir de mars, les agents techniques et totalement dédiés à la compétence seront payés par le budget annexe. Il est prévu que le budget annexe rembourse au budget général des frais de personnel ainsi que la rétroactivité des frais engagés par la collectivité en matière d'études avant le transfert de compétences
- Sur le service de l'habitat, les missions seront recentrées sur l'accompagnement des ménages grâce à la mise à disposition de la MHD. La mission animation sera assurée par l'agent en charge du Plan Climat et de l'OPAH
- Un seul agent sera désormais dédié à l'animation et à la gestion des dossiers LEADER
- Pour 2025, il est à noter que l'augmentation de 4 points de la CNRACL prévu au PLF 2025 coûterait 46 900 € supplémentaires à la CCLL.
- Le coût de l'assurance statutaire augmentera d'environ 30 000 €.

La Communauté de Communes Loue Lison emploie des agents publics et des agents de droit privé pour assurer l'ensemble de ses missions.

Les prévisions 2025 tiennent compte de la stagiairisation ou de la titularisation d'agents contractuels permanents déjà présents dans les effectifs en 2024.

La CCLL encourage en effet ces agents sur des emplois permanents à passer les concours correspondants à leur mission et à suivre les formations de préparation aux concours correspondantes.



61

2024



68

2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250116-01-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/01/2025

	2024	Prévisions 2025	
Fonctionnaires titulaires/stagiaires	40	43	dont 4 agents sur l'assainissement
Agents contractuels sur emplois permanents	13	17	dont 2 agents sur l'assainissement
Agents contractuels en contrats non permanents	6	4	dont 1 agent sur l'assainissement
Agents en apprentissage	2	4	
TOTAL	61	68	dont 7 agents sur l'assainissement

Emplois permanents, structure détaillée selon la filière

	2024	Prévisions 2025
Administrative	30	33
Technique	15	19
Sociale	2	2
Sportive	5	5
Animation	1	1
TOTAL	53	60

Emplois non permanents

	2024	Prévisions 2025
Administrative	5	3
Technique	1	1
TOTAL	6	4

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

chapitre 012

Les dépenses de personnel s'élèvent à :

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025



2024

2 817 328 € brut tous budgets confondus

Elles sont composées entre autres :

Traitement de base indiciaire	1 385 782 €
Charges patronales	699 413 €
Bonification indiciaire + SFT	43 041 €
Régime indemnitaire - IFSE	238 400 €
Régime indemnitaire - CIA	42 080 €
Prime pouvoir d'achat - 1er versement	11 955 €
Personnel MAD	125 041 €
Tickets restaurant	95 819 € dont part CCLL de 51 777 €
CNAS	14 296 €
Adhésion CNFPT + CDG25	40 511 €
Assurance statutaire	120 990 €

Le reste des dépenses de personnel étant principalement les charges patronales (cotisations URSAAF, ATIACL, CNRACL, IRCANTEC, etc.).

Il est à noter que la masse salariale a été optimisée en 2024 par des recettes : subventions, remboursements des communes, participations :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250116-01-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/01/2025

SCoT	16 233 €
PTRE	166 192 €
CLS	40 444 €
LEADER	115 710 €
Facturation service urbanisme	179 035 €
Facturation secrétariat aux communes	203 877 €
France Services Amancey, Ornans, Quingey	152 800 €
Budget déchet	125 000 €
Budget CIAS	76 000 €
Contrôles SPANC	10 430.17 €
Budget chaufferie	16 300 €
Relais petite enfance (RPE)	41 360 €
Prime apprentissage	3 000 €
Remboursement CPAM + assurance	72 557 €
TOTAL des recettes sur les dépenses de personnel	1 208 508 €

Soit un total des recettes sur les dépenses de personnel de :



2024

1 208 508 €

En 2023, au chapitre 012, le delta entre les dépenses et les recettes était de + 1 608 820 €

Il est à noter que l’une des perspectives de 2025 est que le budget annexe assainissement débute le remboursement au budget général des dépenses en matière de préparation du transfert de la compétence. Les frais de personnel et d’études depuis fin 2023 représentant près de 150 000€ qui pourront être lissés sur plusieurs années en cas de difficultés à équilibrer le budget annexe.

LE RÉGIME INDEMNITAIRE

Le RIFSEEP de la CCLL se compose :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-10250183012602

Accusé de réception

Réception par le préfet : 23/01/2025

D'une indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;

D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

LE RIFSEEP

IFSE

Part fonction sujétion expertise



Fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions



Fixée selon la prise en compte de l'expérience professionnelle

- Part fixe
- Versement mensuel
- Indemnité principale

CIA

Complément indemnitaire annuel



Fixé selon l'engagement professionnel et la manière de servir au regard de l'entretien professionnel

- Part variable
- Versement annuel en une fraction

La part fixe IFSE a été instituée en 2017 à la CCLL. Elle se substituait à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP tout en maintenant le montant du régime indemnitaire auparavant perçu à titre individuel par chaque agent. La part CIA a été mise en place en 2018 par délibération du Conseil Communautaire du 17 septembre 2018.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents afin de remplir les objectifs suivants :

- **Prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;**
- **Garantir un cadre transparent et équitable à l'ensemble des agents, toutes filières confondues**

LES AVANTAGES SOCIAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Télétravail

mis en place en 2024

Compte épargne temps

Adhésion au CNAS pour l'ensemble des agents

Tickets restaurant avec prise en charge employeur à hauteur de 60% soit un avantage de près de 100€/mois pour un agent à temps complet

Adhésion au contrat groupe sofaxis - maintien de salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois = 9€ de participation employeur par mois

Participation employeur - mutuelles labellisées = 46€ par mois pour un agent à temps complet

LA DURÉE EFFECTIVE DE TRAVAIL



**1 agent à temps complet =
1 607 heures par an**

Les cycles de travail ont fait l'objet d'une réflexion du groupe de travail « harmonisation des conditions de travail ». Ils ont été entérinés par l'adoption du règlement intérieur en 2018.

Pour les agents à temps non complet, les horaires de travail et le rythme hebdomadaire seront déterminés en fonction des nécessités de service. A Nautiloue, le temps de travail est annualisé en fonction de la nécessité d'ouverture saisonnière de l'équipement. Ainsi un agent réalisera 1607h par an.

Le traitement des heures supplémentaires est le suivant :

Les heures supplémentaires effectuées par les agents sont compensées soit par un repos ou soit par une épargne au titre du compte épargne temps. Ainsi les heures supplémentaires ne pourront pas faire l'objet d'une compensation sous forme de versement d'indemnités (sauf Nautiloue voir ci-dessous).

Les heures supplémentaires effectuées sont obligatoirement récupérées sur l'année civile, soit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En cas de non possibilité de solder la totalité des heures supplémentaires en fin d'année, les agents pourront épargner des jours sur le compte épargne temps à raison d'un maximum

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-2006807026250106010101

Accusé de réception

Réception par le préfet: 23/01/2025

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion. Lors de sa séance du 8 décembre 2020, le Comité technique du centre de gestion du Doubs a prononcé un avis favorable au document des Lignes Directrices de Gestion élaboré par la CCLL.

L'élaboration de lignes directrices de gestion (LDG) poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC.(gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences)
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de l'établissement.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

Portée juridique des LDG :



Un agent peut invoquer les LDG en cas de recours devant le tribunal administratif contre une décision individuelle qui ne lui serait pas favorable.

Il pourra également faire appel à un représentant syndical, désigné par l'organisation représentative de son choix (siégeant au CST) pour l'assister dans l'exercice des recours administratifs contre une décision individuelle défavorable prise en matière d'avancement, de promotion ou de mutation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025



A sa demande, les éléments relatifs à sa situation individuelle au regard de la réglementation en vigueur et des LDG lui sont communiquées.



L'Autorité territoriale met en œuvre les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours « sans préjudice de son pouvoir d'appréciation » en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

En 2025, les objectifs déterminés par la collectivité sont les suivants :

Organisation des conditions de travail



Limitier la précarité des emplois contractuels et à temps non complet

Recrutement et mobilité



Encourager et favoriser les mobilités internes



Anticiper les recrutements et les départs

Rémunération



Mettre à jour l'outil de cotation RIFSEEP

Formation



Mettre en place une politique de formation volontariste



Promotion de la formation



Développer les actions de formation relatives à la prévention dans le cadre du travail



Anticiper les actions de formations relatives à un changement de fonctions

LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116_01_25-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 23/01/2025

compte 014

Ce chapitre concerne principalement le mouvement des attributions de compensations résultant des transferts de compétences. Elles resteront inchangées pour 2025.

Bien qu'en 2025, les communes transfèrent la compétence assainissement à la Communauté de Communes, ce transfert n'entraîne pas de recalcul des attributions de compensation.

De manière générale, le transfert d'une compétence des communes vers leur EPCI s'accompagne de compensation permettant de garantir le financement des charges transférées. Cependant dans ce cas précis, la compétence assainissement étant exercée en SPIC (service public industriel et commercial), le budget annexe devra obligatoirement s'équilibrer.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

compte 65

Depuis le passage à la M57 au 1er janvier 2024, la CCLL provisionne le versement des aides OPAH en dépenses de fonctionnement (compte 65) selon les dispositions de la nouvelle nomenclature.

Ce mécanisme impacte fortement le budget de fonctionnement et par conséquent l'épargne de gestion de la collectivité et ne permet pas à la collectivité de financer cette action structurante du territoire par le recours à l'emprunt qui doit être fléché obligatoirement sur des opérations d'investissement.



LES CHARGES D'INTÉRÊTS DE LA DETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-0125-DL

compte 66

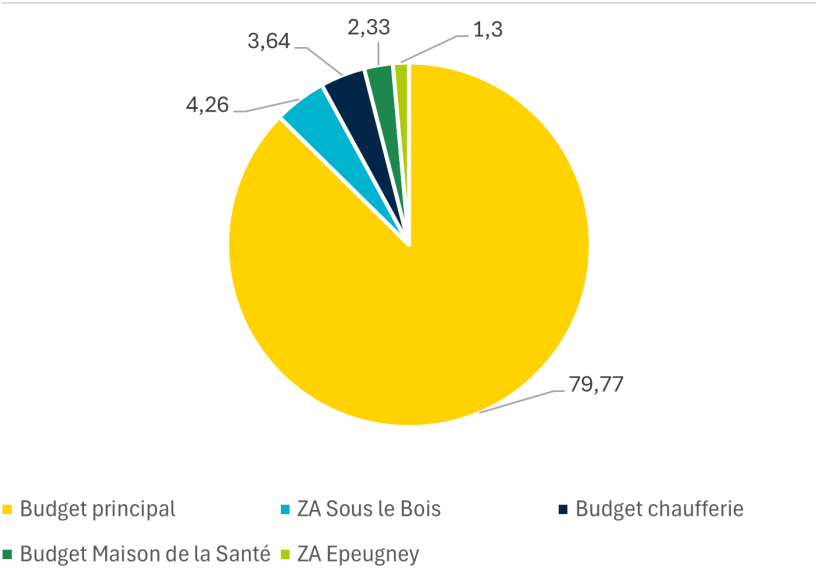
Accusé de réception

Réception par le préfet : 23/01/2025

La CCLL a eu recours à l’emprunt en 2024 à hauteur de 400 000€ pour financer les projets structurants de la collectivité.

RÉPARTITION PAR BUDGET

BUDGET	%	Montant
Budget principal	79,77	12 465 143,06
ZA Sous le Bois	4,26	600 000
Budget chaufferie	3,64	513 482,54
Budget Maison de la Santé	2,33	327 746,96
ZA Epeugney	1,3	182 500
TOTAL		14 088 872,56



RÉPARTITION PAR PRÊTEUR

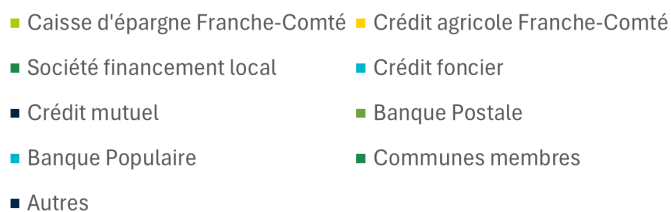
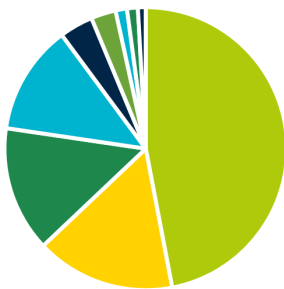
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

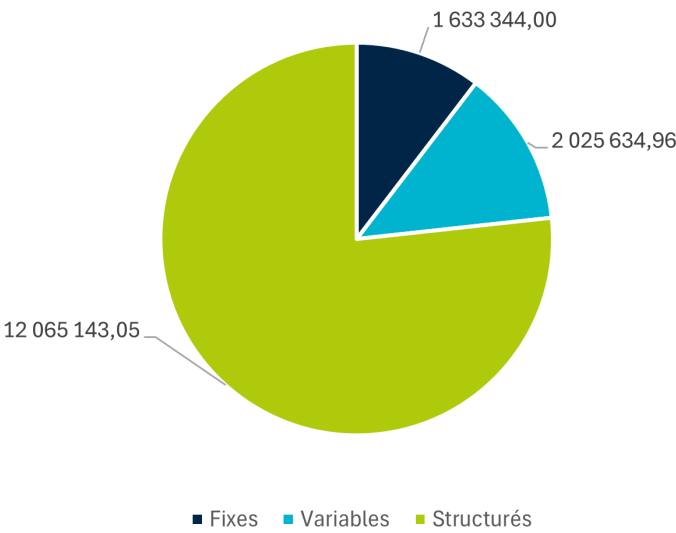
Réception par le préfet : 23/01/2025

PRÊTEURS	%	Montant
Caisse d'épargne Franche-Comté	47,01	6 622 923,99
Crédit agricole Franche-Comté	15,95	2 246 910,55
Société financement local	14,38	2 025 634,96
Crédit foncier	12,54	1 766 581,44
Crédit mutuel	3,86	543 229,57
Banque Postale	2,84	400 000
Banque Populaire	1,3	182 500
Communes membres	1,24	174 323,07
Autres	0,9	126 768,98
TOTAL		14 088 872,56



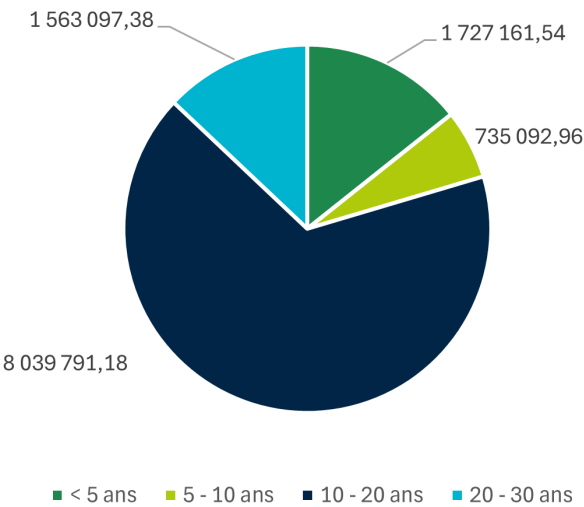
STRUCTURE DE LA DETTE

	Fixes	Variables	Structurés	Total
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20250116-01-25-DE	8 406 164,10	1 633 344,00	2 025 634,96	12 065 143,05
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 23/01/2025	69,67%	13,54%	16,79%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 10 mois	7 ans, 4 mois	8 ans, 3 mois	7 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	29	1	1	31
Taux actuariel	2,96%	248,00%	3,47%	2,98%
Taux moyen	2,88%	3,67%	3,48%	3,08%



DURÉE RÉSIDUELLE

	Montant
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	1 727 161,54
025-200068070-20250116-01-25-DE	735 092,96
Accusé certifié exécutoire	8 039 791,18
Réception par le préfet : 23/01/2025	1 563 097,38
	12 065 143,06



EXTINCTION DE LA DETTE

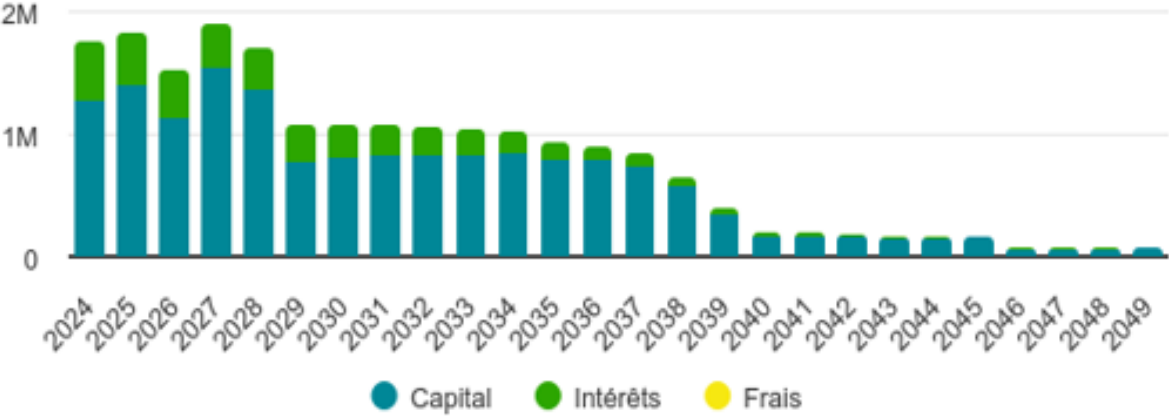
Evolution de l'annuité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

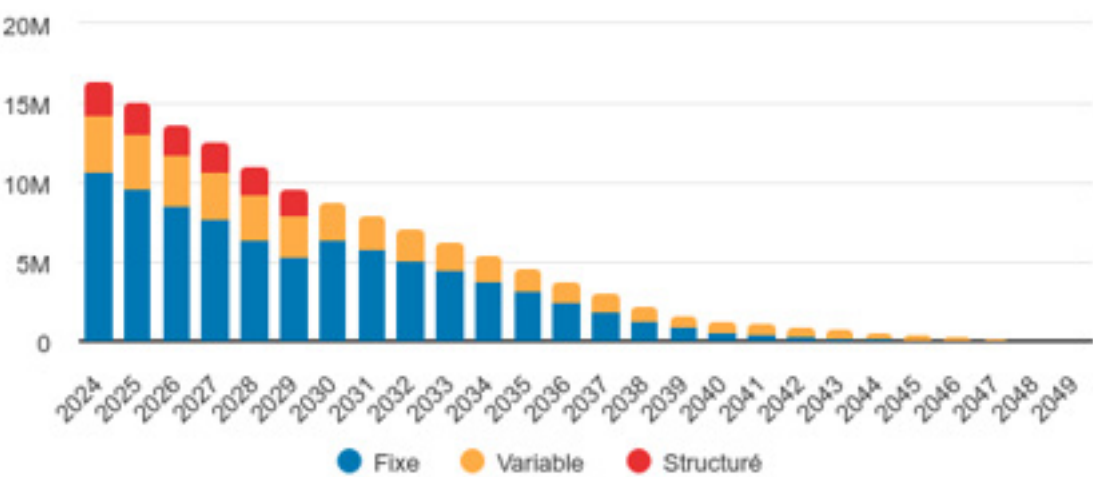
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025



La cassure de l'évolution de l'annuité constatée à partir de 2029 est à nuancer. En effet, en parallèle, la collectivité ne bénéficiera plus de l'indemnité de compensation des prêts structurés versés par l'Etat d'un montant de 363 564 €.

Extinction de l'encours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

PARTIE

5

**L'ÉVOLUTION 2025
DES RECETTES DE
FONCTIONNEMENT**

Afin de pouvoir décliner les grandes orientations, les élus pourront s'appuyer sur les ressources suivantes :

L'ATTÉNUATION DES CHARGES

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

compte 013

D'un montant de 72 557€ en 2024, le remboursement sur les rémunérations du personnel composé essentiellement des indemnités journalières devraient être globalement constants voir à la hausse (2 congés longue maladie, congés maternité et paternité...).

LES PRODUITS DE SERVICE ET DU DOMAINE

compte 70

Grâce notamment à l'attractivité provoquée par la réouverture de l'espace détente en 2023, par une très bonne fréquentation et une fidélité aux activités encadrées conjuguée à une saison estivale très positive, 2024 a été une très bonne année au niveau des recettes de Nautiloue avec plus de 372 254 €. Sans présager de la météo estivale qui reste déterminante pour les recettes saisonnières, l'année 2025 s'annonce dans la même lignée que 2024 avec un effectif d'encadrement consolidé.

Pour ce qui est des remboursements des services mutualisés : secrétariat à Amancey et urbanisme, les recettes viennent totalement compenser les dépenses.

Les locations de gymnase et les loyers devraient légèrement augmenter avec une réadaptation des loyers des occupants (ONF/badaboum) de la maison des services à Amancey. La mise en place de l'automatisation du système d'entrée des gymnases permettra aussi de facturer plus régulièrement aux associations.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

025-2000001-2025-DE-671425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

En ce qui concerne la Communauté de Communes, le projet de loi de finances prévoit une stabilité de la DGF au profit du bloc communal en 2025.

La trajectoire de convergence vers le montant de la DGF réelle de la CCLL d'un montant de 512 000€ qui aurait dû être atteint en 2025 n'est donc pas garantie.

La dotation de compensation devrait quant à elle être écartée pour financer la dotation d'intercommunalité.

L'EXCLUSION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU FCTVA

compte 744

En plus de prévoir une diminution du taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de 258 millions € et de baisser le taux de compensation forfaitaire à 14,85% pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025 contre 16,404 % en 2024, le PLF du gouvernement Barnier prévoyait l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible. Dans l'attente de décision du nouveau gouvernement, cette mesure pourrait être remise en cause.

L'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettrait plus à la CCLL, en cas d'application, de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines de ses dépenses de fonctionnement dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage...

LA FISCALITÉ ET LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-2000677000167025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

compte 73

LES GRANDES TENDANCES EN TERMES DE FISCALITÉ

La disparition de la taxe d’habitation remplacée par une part de TVA, les compensations notamment CFE sur l’abattement de 50% des établissements industriels puis la disparition en 2023 de la CVAE amoindrissent progressivement le pouvoir de taux de la collectivité et ont accru la dépendance financière de la CCLL envers l’Etat.

Le pouvoir de taux par la CCLL sur le foncier bâti, le foncier non bâti, la taxe d’habitation sur les résidences secondaires, la CFE et la GEMAPI ne représentent désormais que **40% sur l’ensemble de la fiscalité**.

Le montant transféré de TVA aux collectivités sera maintenu en 2025 à son niveau 2024 (l’Etat gèle sa dynamique et escompte une économie de 1,2 Md€) cela représente un manque à gagner de 67 900 € au titre de la non-affectation de la dynamique de TVA.

L’INSEE a publié fin novembre 2024, l’indice des prix à la consommation harmonisé pour le mois de novembre, en vision provisoire. Il ressort en progression de +1,71% sur un an.

Rappelons que depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, et donc des bases d’imposition, est fixée par le rapport entre l’indice d’inflation harmonisé de novembre N-1 et novembre N-2.

La revalorisation forfaitaire des bases d’imposition serait donc de + 1,71 % pour 2025

Cette dynamique aurait l’impact naturel de près de 54 190 € sur la fiscalité ménages et entreprises de la CCLL :

DYNAMIQUE PREVISIONNELLE DE FISCALITE SANS AUGMENTATION DE TAUX						
	Bases 2024	Taux 2024	Produits 2024	Réev. bases 2025 dynamique	Taux fixe	Produits 2025
CFE	6 705 088 €	23.82 %	1 597 152 €	6 819 745 €	23.82 %	1 532 710.73 €
TF	26 676 060 €	4.62 %	1 232 434 €	27 132 220.63 €	4.62 %	1 200 967.90 €
TFNB	2 379 407 €	6.24 %	148 475 €	2 420 094.86 €	6.24 %	144 942.00 €
TH	3 385 762 €	5.64 %	190 956.98 €	3 443 658.53 €	5.64 %	172 425.00 €
Total fiscalité des ménages + CFE			3 169 017.91 €			3 223 208.11 €
				Dynamique des bases		+ 54 190 €

FISCALITÉ ET PROPOSITION
D'AUGMENTATION DES
TAUX

Comme envisagé lors du débat d'orientations budgétaires 2023 et 2024 entériné lors du vote des deux précédents budgets primitifs, l'exécutif proposera d'augmenter les taux de +2.5% pour les 3 taxes ménages et suivant les règles de lien, d'appliquer le taux maximal de CFE possible afin de financer les aides de l'opération programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Cette augmentation représentant 80 580 € additionnée à la dynamique des bases représentera + 134 770 € de fiscalité.

IMPACT 2.5% D'AUGMENTATION DES TAUX						
	Bases 2024	Taux 2.5 %	Produits +2.5 %	Réévaluation des bases 2025	Taux +2.5 %	Produits +2.5 %
CFE	6 705 088 €	23.82 %	1 597 152 €	6 819 745 €	24.42 %	1 665 074.84 €
TF	26 676 060 €	4.62 %	1 232 434 €	27 132 220.63 €	4.74 %	1 284 846.31 €
TFNB	2 379 407 €	6.24 %	148 475 €	2 420 094.53 €	6.40 %	154 789.27 €
TH	3 385 762 €	5.64 %	190 956.98 €	3 443 658.53 €	5.78 %	199 077.90 €
Total fiscalité			3 169 017.91 €			3 303 788.35 €
Gain des +2.5 %			80 580 €			

Montants prévisionnels des compensations de fiscalité 2025

Face à l'annonce du gel du montant transféré de TVA de l'Etat aux collectivités, les montants prévisionnels des compensations restent très prudents.

Selon les évolutions et les nouvelles connaissances du début de l'année 2025, les prévisions pourront être affinées pour le budget primitif.

REVERSEMENT FRACTION TVA + AUTRES FISCALITES		ALLOCATION DE COMPENSATION 74	
	Produits 2024		Produits 2024
Fraction TVATH	1 700 676 €	Allocation compensatrice taxe foncière locaux industriels	116 006 €
CVAE	1 253 235 €	Allocation compensatrice CFE	815 219 €
TAFNB	22 779 €		
TASCOM	112 919 €		
IFER	211 918 €		
Total autres fiscalités	3 301 527 €	Total allocations compensatrices	931 225 €
Total fiscalité + allocation compensatrices		7 213 508 €	

AUTRES TAXES

IFEP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé de réception - Pas de changement significatif à prévoir pour 2025.

Réception par le préfet : 23/01/2025

GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, en application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les intercommunalités sont obligatoirement compétentes en matière de gestion des milieux humides et de prévention des inondations, compétence incluant l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations ainsi que la protection et la restauration des zones humides.

Afin de financer cette compétence le Conseil Communautaire, par délibération du 30 septembre 2021 pour une mise en application au 1er janvier 2022, a adopté l'institution de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La CCLL délègue cette compétence à l'EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) Haut-Doubs Haute-Loue, dont une partie des missions relève de la GEMAPI. Afin de financer les prévisions budgétaires du plan pluriannuel d'investissement pour la prévention des inondations de l'EPAGE, la CCLL a fait le choix de poursuivre un financement par la fiscalité pour l'adhésion habituelle à l'EPAGE et de dédier les sommes collectées par la taxe GEMAPI exclusivement sur des dépenses de prévention des inondations.

L'EPAGE est en cours d'élaboration de son PPI à partir de 2025. Ainsi à ce stade d'écriture du rapport d'orientations budgétaires, le produit prévisionnel de cette taxe n'est pas connu. Pour rappel en 2024, elle s'élevait à 80 000€

Son montant finalisé pour 2025 sera voté à la séance du Conseil Communautaire dédié au vote du budget le 25 février 2025.

Selon ce produit fixé par l'EPCI communiqué à la DGFIP et selon les bases d'imposition, l'Administration fiscale détermine ses taux additionnels correspondants.

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour 2024 s'est élevée à près de 132 000€

Il est prévu un montant de 170 000€ pour 2025.

DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)

L'article 29 du PLF pour 2025 prévoit une baisse significative à hauteur de – 152 millions d'€ de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle en faveur des EPCI.

Ceci pourrait impacter la DCRTP de la CCLL qui pour rappel était en 2024 : 55 400 €.

LES SUBVENTIONS DES PARTENAIRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25015

Accusé de réception

Réception par le préfet : 23/01/2025

compte 74718

compte 7472

compte 7473

compte 7488

Versements de subventions de nos partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, la DRAC, l'ARS, la CAF sur des actions de fonctionnement représentent 666 084 €

Etat	France Services : 120 000 €
Région	Etudes Tuileries Malbrans : 16 000 € Castel : 50 000 € SCOT ingénierie : 17 000 € LEADER 2022-24 : 100 000 € (ancienne programmation) LEADER 2023-27 : 18 054 € (nouvelle programmation)
Département	CTG sport culture : 42 000 € Etudes Tuileries Malbrans : 16 000€ Sentiers : 4 312 € Castel : 47 500 € Habitat : 24 160 €
DRAC	Castel : 50 000 € Etudes Tuileries Malbrans : 16 000 €
ARS	Contrat Local de Santé : 29 800 €
CAF	CTG enfance/jeunesse : 81 258 €
Communes - transfert titres sécurisés	38 000€

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet - 23/01/2025

compte 75

Il s'agit essentiellement des revenus des locations gymnases, badaboum ainsi que les loyers des logements de la Gendarmerie d'Amancey qui seront révisés selon l'indice prévu dans les baux.

Pour information, les loyers de Badaboum et de l'ONF qui occupent un espace dans la Maison des Services de Amancey ont été réévalués au 1er janvier 2024 pour valoriser la rénovation des locaux.

Le compte 75 comprend également le remboursement de la part agent des tickets restaurant.



Office National des Forêts



LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 23/01/2025

compte 77

En 2024, la CCLL a perçu le ticket de sortie de la commune de Charbonnières les Sapins/Etalans prévu lors de son rattachement à la Communauté de Communes Portes du Haut-Doubs pour 251 000€

Pour 2025, aucune recette exceptionnelle n'est prévue sauf éventuellement le remboursement de l'avance qui avait été effectuée du budget général vers le budget ZA La Louière en cas de vente totale des terrains de la zone et d'excédent in fine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

PARTIE

6

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Les actions du projet de mandat se déclinent également dans un plan pluriannuel d'investissement. Pour rappel, la méthode employée pour la construction de ce plan est de diviser les investissements en deux catégories :

Opérations courantes : Ensemble d’actions ou projets dont le financement est récurrent et s’inscrit sur le long terme. Ces actions n’ont pas vocation à être remises en cause..

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Opération en cours : Ensemble des actions s’inscrivant dans des politiques publiques nouvelles mais pour lesquelles une décision du conseil communautaire a d’ores et déjà été prise. Cependant, en cas de fluctuations budgétaires (moins de dotations de l’état, baisse de fiscalité économique, nouvelles compétences obligatoires à assumer, etc.) certains financements pourront être revus.

OBJET	N° AXES PROJET MANDAT		2025
OPÉRATIONS COURANTES			
		Invest.	1 976 900
		Subv.	330 800
Emprunt			
ENJEU A : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE			
AIDES AUX ENTREPRISES	A.1.2	TOTAL	
		Invest.	35 000
VIA FERRATA	A.3.2	Subv.	
		Emprunt	
PISCINE MATERIEL	A.6.1	Invest.	35 000
		Subv.	10 000
PISCINE STRUCTURE	A.6.1	Emprunt	
		Invest.	144 500
JARDIN ENFANT + PLAGES	A.6.1	Subv.	
		Emprunt	718 000
DSP CAMPING	A.6.1	Invest.	162 400
		Subv.	
		Emprunt	2 000
ENJEU B : UN TERRITOIRE EN TRANSITION			
EPAGE INVEST	B.10.2		
		Invest.	70 000
		Subv.	
		Emprunt	
ENJEU C : UN TERRITOIRE AU SERVICE AU PUBLIC			
VOIRIE	C.16.1		
		Invest.	900 000
BATIMENT	C.16.2	Subv.	150 000
		Emprunt	
GYMNASE A et Q	C.16.2	Invest.	20 000
		Subv.	
		Emprunt	
		Invest.	23 400
		Subv.	3 400
		Emprunt	

ENJEU D : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET MUTUALISÉ

INFORMATIQUE POSTES DE TRAVAIL	D.19.4	Invest. Subv. Emprunt	18 000 5 000
COMMUNICATION MATERIEL	D.19.4	Invest. Subv. Emprunt	6 000
MOBILIER	D.19.4	Invest. Subv. Emprunt	5 000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

OBJET	N° AXES PROJET MANDAT		2025
OPERATION EN COURS		Invest. Subv. Emprunt	661 929 388 973
ENJEU A : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE			
ESPACE BEAUQUIER	A.2.1	Invest. Subv. Emprunt	31 300 8 000
SENTIERS	A.3.2	Invest. Subv. Emprunt	160 000 140 000
MISE EN TOURISME CASTEL	A.3.2	Invest. Subv. Emprunt	28 000 16 000
INVEST VAE	A.3.2	Invest. Subv. Emprunt	1 000
NAUFILOUE DIAG ENERGETIQUE	A.6.1	Invest. Subv. Emprunt	13 680
CAMPING CLOTURE + STORE GRIGNOTERIE	A.6.1	Invest. Subv. Emprunt	125 000 120 000
ENJEU B : UN TERRITOIRE EN TRANSITION			
SCOT		Invest. Subv. Emprunt	24 000 10 953
OPAH		Invest. Subv. Emprunt	101 760 52 770
AMO SYDED		Invest. Subv. Emprunt	12 150
MOBILITE		Invest. Subv. Emprunt	14 945 6 750
ECOCENTRE ==> BUDGET OM		Invest. Subv. Emprunt	
ENJEU C : UN TERRITOIRE AU SERVICE DU PUBLIC			
AMGT EFS		Invest. Subv. Emprunt	38 094 6 000
EXTENSION AMANCEY		Invest. Subv. Emprunt	14 000 0
CONTRÔLE ACCES GYMNASES		Invest. Subv. Emprunt	1 500

ETUDE PLATEAU SPORTIF		Invest.	32 500
		Subv.	16 000
ETUDE SIEGE		Emprunt	
		Invest.	30 000
		Subv.	8 000
		Emprunt	
ENJEU D : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET MUTUALISE			
re de l'Intérieur			
-25-DE	INFORMATIQUE SYSTÈME		
/2025	TELEPHONIE		
TOTAL GENERAL			
Investissement			2 638 829
Subvention			719 773
Emprunts			0
FCTVA			300 000
Autofinancement			1 619 056

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

GLOSSAIRE

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

ARS : Agence Régionale de Santé

025-20006076 - 0250918601

Accusé certifié exécutoire

AUDAB : Agence d'Urbanisme Besançon Centre

Réception par le préfet : 23/01/2025

Franche-Comté

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDG : Centre De Gestion

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CIA : Complément Indemnitaire Annuel

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLECT : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CLS : Contrat Local de Santé

CNAS : Comité Nationale d'Action Sociale

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPF : Compte Personnel de Formation

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

CSCJ : Contrat de coopération Sport, Culture et Jeunesse

CST : Comité Social Territorial

CTG : Contrat Territorial Global

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

DCRTP : Dotation de Compensation à la Réforme de la Taxe Professionnelle

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

DOB : Débat d'Orientations Budgétaires

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSP : Délégation de Service Public

EFS : Etablissement France Service

EMIPO : Ecole de Musique Intercommunal du Pays d'Ornans

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Equivalent Temps Plein

FB : Foncier Bâti

FCTVA : Fonds des Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FDPTP : Fond Départemental de Péréquation pour la Taxe Professionnelle

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FNB : Foncier Non Bâti

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

FPU : Fiscalité Professionnelle Unique

FPT : Fonction Publique Territoriale

FCTVA : Fonds de compensation de TVA (LEADER)

GAL : Groupe d'Acteurs Locaux

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation

GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

GVT : Glissement Vieillesse et Technicité

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

LDG : Lignes directrices de gestion

LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

MHD : Maison de l'habitat du Doubs

OB : Orientation Budgétaire

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OT : Office de Tourisme

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Accusé de réception
025-20068876-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/01/2025

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PFFS : Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

PIB : Produit Intérieur Brut

PLF : Projet de Loi Finances

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

PRC : Pôle Rénovation Conseil

PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique

RH : Ressources Humaines

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SMDTHD : Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit

SPANC : Service Public Assainissement Non Collectif

SRADET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SYBERT : Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets

SYDED : Syndicat d'Energies du Doubs

TAFNB : Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

TASCOM : Taxe sur les Surface Commerciales

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

TH : Taxe d'Habitation

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

ZAE : Zone d'Activité Economique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025



Communauté de Communes
Loue Lison

7, rue Edouard Bastide
25290 Ornans
03 81 57 16 33
contact@cclouelison.fr
www.cclouelison.fr